MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

SOUS- DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS SCOLAIRES REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

DOSSO NIMAGA Mariam

Abidjan, le 116 OCT 2019

2299

T.O - SESSION 2020 PROCEDURE D'INSCRIPTION

- avoir obtenut le BEPC à la s'ession 2019 - décembre 2019 - étre régulièrement inscrit en classe de troisième dans un établissement public ou privé autorisé ; - être âgé de: - 2-PROCEDURE : Le candidat est préinscrit à travers son inscription en ligne sur AGFNE (DSPS) N.B.: Les étapes ci-contre doivent être rigoureusement respectées pour la validation de toute inscription. - avoir obtenut le BEPC à la s'ession 2019 - établissement inscrit en classe de troisième dans un établissement public ou privé autorisé ; - être âgé de: - 19 ans maximum au 31 décembre 2020 pour l'orientation en classe de seconde A, AB, C et T1, - 20 ans maximum au 31 décembre 2020 pour l'orientation en classe de seconde, G1, G2 et T2. 2- DOSSIER DE CANDIDATURE : - etre régulièrement inscrit en classe de troisième dans un établissement public ou privé autorisé ; - être âgé de: - 2- DELAI : La date limite de validation de candidatures en DREN/DDEN es fixée au Vendredi 27 décembre 2019 ; - avoir obtenut le BEPC à la s'ession 2019 ; - être régulièrement inscrit en classe de troisième dans un établissement public ou privé autorisé ; - être âgé de: - 20 ans maximum au 31 décembre 2020 pour l'orientation en classe de seconde A, AB, C et T1, - 20 ans maximum au 31 décembre 2020 pour l'orientation en classe de seconde A, AB, C et T1, - 20 ans maximum au 31 décembre 2020 pour l'orientation en classe de seconde A, G2 et T2. 2- DELAI : La date limite de validation de candidat raté signer et à déposer dans son établissement public cou privé autorisé ; - etre âgé de: - 1- COÛT : Les droits d'inscription sont de deux mille (2000) francs - LE droits d'inscription sont de deux mille (2000) francs - LE droits d'inscription sont de deux mille (2000) francs - DOSSIER DE CANDIDATURE : - une (01) photocopie de la carte d'identité scolaire DSPS 2019-2020 ; à défaut : - la carte nationale d'identité scolaire DSPS 2019-2020 ; à défaut : - la carte nationale d'identité sou le passeport biométrique en cours de validation du paiement à	INSCRIPTION	CONDITIONS ET DOSSIER DE CANDIDATURE	DROITS D'INSCRIPTION	VALIDATION DES INSCRIPTIONS EN DREN/DDEN
candidat non ivoirien.	Du Lundi 14 octobre 2019 au Vendredi 13 décembre 2019	 être élève redoublant la classe de troisième; avoir obtenu le BEPC à la session 2019; être régulièrement inscrit en classe de troisième dans un établissement public ou privé autorisé; être âgé de: 19 ans maximum au 31 décembre 2020 pour l'orientation en classe de seconde A, AB, C et T₁, 20 ans maximum au 31 décembre 2020 pour l'orientation en classe de seconde, G₁, G₂ et T₂. 2- DOSSIER DE CANDIDATURE: une (01) photocopie de l'attestation de réussite au BEPC Session 2019; une (01) fiche de préinscription correctement remplie à imprimer, à signer et à déposer dans son établissement; une (01) photocopie de la carte d'identité scolaire DSPS 2019-2020; à défaut: la carte nationale d'identité ou le passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2020 pour le candidat ivoirien, une (01) photocopie de la carte de séjour ou de la carte consulaire en cours de validité au 31 décembre 2020 pour le 	Les droits d'inscription sont payables du Lundi 14 octobre au Vendredi 20 décembre 2019 1- COÛT: Les droits d'inscription sont de deux mille (2000) francs 2- LIEUX DE PAIEMENT: POUR LA VILLE D'ABIDJAN à la Trésorerie principale de la DECO. Ces droits peuvent être également payés dans les agences BN! ou à la Banque du Trésor, sous réserve de la validation du paiement à la Trésorerie de la DECO. POUR LES VILLES DE L'INTERIEUR dans les Trésoreries générales, les Trésoreries principales ou les Trésoreries de base.	La validation de l'inscription du candidat est faite par son établissement. 2- DELAI: La date limite de validation des candidatures en DREN/DDEN est fixée au Vendredi 27 décembre 2019, délai de rigueur.